



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	04/04/2023
date de convocation :	28/03/2023

n° de délibération :	DE2023 - 17
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	7
suffrages exprimés :	9 (pour-9, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :
Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » : approbation du Compte de Gestion 2022

Le quatre avril deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUJOL Muriel		absente	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		excusée, pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice		excusé, pouvoir à MOURGUES Christine	
VIEILLDENT Luc	X		

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2022 du Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement »,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections,

DÉCLARE que le Compte de Gestion du Budget Primitif Annexe « Eau-Assainissement » dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL